

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 25 mai 2016, a adopté les ordonnances suivantes :

Ordonnance émise dans le cadre de la Coupe Maison d'Haïti (5)

L'objet de cette ordonnance est de permettre l'utilisation à titre gratuit des installations du Stade de soccer de Montréal les 21 et 22 mai 2016. Cette ordonnance a été adoptée en vertu des articles 30 et 32 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091).

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Rue Notre-Dame – Lachine » aux fins de l'application du règlement (1)

L'objet de cette ordonnance consiste à faire appliquer le règlement RCG 15-082 au secteur « Rue Notre-Dame – Lachine », à partir du 16 juin 2016. Cette ordonnance a été adoptée en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal – commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal – commerce) (RCG 15-082).

Ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 27 mai 2016

Le greffier de la Ville,

M^e Yves Saindon